

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ARBITRES

À COMPLÉTER INTÉGRALEMENT ET À RETOURNER OBLIGATOIREMENT

Au DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE-MARITIME

Soit par Mail : district@foot17.fff.fr

Soit par courrier : - BP 80172 – 17116 SAINTES CEDEX

POUR LE 31 AOÛT 2019



N° de LICENCE obligatoire : Catégorie 2019/2020

NOM : Prénom :

Adresse :

CP et commune :

Téléphone domicile : Téléphone Portable :

E-mail obligatoire (merci d'écrire très lisiblement) :

Acceptez-vous que votre adresse e-mail soit diffusée sur « Foot-clubs » et donc accessible aux clubs) ? Oui - Non

Club de couverture : District d'appartenance : **Charente-Maritime**

Pouvez-vous arbitrer en semaine ? OUI NON

Club(s) que vous ne souhaitez pas arbitrer :

Indiquez votre date de reprise de la saison :

Acceptez-vous d'arbitrer 2 rencontres dans le week-end : OUI NON

Si vous êtes Arbitre Seniors :

Pouvez-vous arbitrer le samedi après-midi OUI NON Le Samedi soir OUI - NON

Désirez-vous faire que des touches OUI NON

Seriez-vous intéressé par l'arbitrage FUTSAL OUI NON

Seriez-vous intéressé par l'arbitrage FOOT Entreprise OUI NON

Seriez-vous intéressé par l'arbitrage BEACH SOCCER OUI NON

Possédez-vous une licence joueur et si OUI dans quel club

Possédez-vous une licence dirigeant et si OUI dans quel club

Si vous êtes Jeune Arbitre : (de 15 à 23 ans au 1^{er} janvier 2020)

Possédez-vous une licence joueur et si OUI dans quel club

Possédez-vous une licence dirigeant et si OUI dans quel club

Le cas échéant, pouvez-vous arbitrer le dimanche ? OUI NON

Les données personnelles recueillies font l'objet de traitements informatiques aux fins de traitement des demandes et de gestion des licenciés. Elles sont destinées aux Clubs, Districts, Ligues, à la FFF et, sauf opposition ci-dessus, à nos partenaires. Conformément à la « loi Informatique et Libertés » (loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits et obtenir communication des informations le concernant, en s'adressant à la FFF par mail à « cl.fff@fff.fr » ou par courrier à l'adresse suivante : FFF, Correspondant Informatique et Libertés, 87 boulevard de Grenelle, 75738 PARIS Cedex 15.
Le demandeur est informé que certains éléments le concernant (sanctions disciplinaires et changements de clubs notamment) peuvent apparaître sur le bulletin, l'intranet de la FFF et/ou le site internet de la FFF, de sa Ligue et/ou de son District, en application des Règlements Généraux de la FFF.